

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 10 Juin 2017 – 9 H 30 – MISSON COMPTE RENDU

Commune	Nom et Prénom	P r é s e n t	Suppléé par	Procuration donnée à	A b s e n t	E x c u s é
BÉLUS	DUFAU DANIEL	X				
CAGNOTTE	BACHERE ROBERT	X				
CAUNEILLE	DAMIANI CHRISTIAN	X				
ESTIBEAUX	BEROT DANIELE		LABORDE Philippe			
GAAS	LESCOUTE JEAN-MARC		DESSARPS Claude			
HABAS	DUPRE HENRIETTE	X				
HABAS	LATASTE JEAN-FRANCOIS			DUPRE Henriette		
HASTINGUES	DUCARRE PIERRE	X				
LABATUT	DUPONT BERNARD	X				
LABATUT	GASSIE JEAN-YVES			DUPONT Bernard		
MIMBASTE	LESCLAUZES MICHEL	X				
MIMBASTE	PAYEN GERARD	X				
MISSON	MAGESCAS BERNARD	X				
MOUSCARDES	DIZABEAU JEAN	X				
OEYREGAVE	LASSERRE SERGE	X				
ORIST	LAHILLADE FRANCIS	X				
ORTHEVIELLE	MOUSTIE DIDIER	X				
OSSAGES	MARCOS FREDERIC	X				
PEY	DUCAMP ROLAND			LAHILLADE Francis		
PEYREHORADE	CAILLETON ISABELLE	X				
PEYREHORADE	DAVERAT MICHEL	X				
PEYREHORADE	DUPONT BEAUVAIS ISABELLE			DAVERAT Michel		
PEYREHORADE	SAKELLARIDES DIDIER	X				
PEYREHORADE	TRILLES MONIQUE			SAKELLARIDES Didier		
PORT-DE-LANNE	CAPIN MICHEL		BRETHOUS Valérie			
POUILLON	DESCAZEAUX HENRI			VIMHEM Patrick		
POUILLON	MARQUIER JEAN-RAYMOND	X				
POUILLON	SIBERCHICOT MARIE-JOSEE			DISCAZEAUX Sophie		
POUILLON	VILHEM PATRICK	X				
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	ETCHEBERTS THIERRY			DAMIANI Christian		
SAINT-ÉTIENNE-D'ORTHE	DISCAZAUX SOPHIE	X				
SAINT-LON-LES-MINES	BOULAIN ANNIE	X				
SAINT-LON-LES-MINES	GUILLOT THIERRY	X				
SORDE-L'ABBAYE	LESCASTREYRES MARIE- MADELEINE	X				
TILH	DARRASPEN JEAN	X				
Secrétaire de séance			LASS	ERRE Serge		



Ordre du jour:

- 1. Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 11 Mai 2017
- 2. Présentation de SOLIBAT et actions des Compagnons bâtisseurs de la Nouvelle Aquitaine
- 3. Décisions modificatives budget CIAS Service Aide à la Personne Petite enfance
- 4. Création d'un poste d'éducateur jeune enfants RAM/LAEP au 1er août 2017
- 5. Bus des Férias secteur des Arrigans Prévention Routière Convention de partenariat –
- 6. Vente de terrain- Zone d'activité Orthevielle
- 7. Présentation du contrat de ruralité
- 8. Lieu du prochain conseil communautaire

Monsieur le Président propose de désigner Mr Serge Lasserre comme secrétaire de séance. Proposition adoptée à l'unanimité.

Point 1 – Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 11 Mai 2017

Le document avait été joint à la convocation. Mr le Président le soumet à l'avis des conseillers communautaires.

<u>P. Vilhem</u> mentionne son désaccord sur la mention du compte rendu concernant la prise en charge par la Communauté de communes des frais de fonctionnements de la Commune de Pouillon de la piscine pour l'accueil des scolaires (primaires et collèges) et de l'ALSH de l'été. Il remet en question la mention de maximum de prise en charge car les données fournies par la Commune de Pouillon ne sont basées que sur un prévisionnel qui peut varier.

Une discussion s'engage sur ce sujet. A l'issue des débats, **Mr le Président** propose donc de modifier le compte rendu de la manière suivante :

- « pour l'ALSH, il est donc proposé de fixer la participation 2017 à hauteur de 8% du montant des frais de fonctionnements de juillet et août 2017 pour un montant maximum de estimé à 3000 euros, si ce montant devait être supérieur, ce montant serait rediscuté. »
- « pour l'accueil des scolaires (primaires et collégiens), il est donc proposé de fixer la participation 2017 à hauteur de 100% du montant des frais de fonctionnements de juillet et août 2017 pour un montant maximum de estimé à 15 000 euros, si ce montant devait être supérieur, ce montant serait rediscuté. »

Mr le Président soumet donc le compte rendu ainsi modifié au vote des conseillers communautaires.

Il est adopté à l'unanimité.

Point 2 – Présentation de SOLIBAT et actions des Compagnons bâtisseurs de la Nouvelle Aquitaine

Un document de présentation sera transmis par mail. Ce point est présenté par Mr Jacques Alvarez de l'association des compagnons bâtisseurs pour le projet Solibat construit à l'échelle des 4 EPCI membres du Pays Adour Landes Océanes.

A l'issue de la présentation, un débat s'engage sur l'opportunité du projet sur le territoire, sur l'organisation et le fonctionnement de la plateforme Solibat et sur le coût de l'étude de



préfiguration de 32 000 euros pour laquelle l'association sollicite l'intervention de la Communauté de communes comme les autres EPCI ainsi que des perspectives de financement européen.

Mr le Président propose donc aux conseillers communautaires d'approuver le principe d'une participation de la Communauté de communes sur l'étude de préfiguration pour la mise en place d'une plateforme Solibat. Ce dossier sera présenté à nouveau au conseil communautaire lorsque le plan de financement et le montant de la participation de la Communauté de communes seront connus.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Point 3 – Décisions modificatives budget CIAS – Service d'Aide à la Personne – Petite enfance

M le Président rappelle à l'Assemblée que dans l'attente de la fusion des CIAS envisagée fin juin 2017, le budget des CIAS, service d'aide à la personne et petite enfance ont été votés sur la base des 6 premiers mois de l'année.

Considérant la décision du Conseil Communautaire en date du 11 mai dernier, de créer le nouveau CIAS à compter du 1^{er} septembre 2017, il convient de prendre les décisions modificatives nécessaires jusqu'à cette date afin de permettre de gérer les affaires courantes.

Les décisions modificatives proposées sont les suivantes :

Objet : CIAS	DM n°1
FONCTIONNEMENT	

DEPENSES		RECETTES		
Article (chap) – fonction - opération	Montant	Article (chap) – fonction - opération	Montant	
022 (022) : Dépenses imprévues	-10 000,00			
652 (65) : Déficits budgets annexes à caractère administratif	10 000,00			
TOTAL DEPENSES	0,00	TOTAL RECETTES	0,00	

Objet : Service Aide à la Personne	DM n°1	
FONCTIONNEMENT		

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap) – fonction - opération	Montant	Article (chap) – fonction - opération	Montant
673 (016) : Titres annulés sur exercices antérieurs	-75 500,00	7488 (018) Autres	-75500,00
TOTAL DEPENSES	-75 500,00	TOTAL RECETTES	-75 500,00



Objet : Petite Enfance/salaires	DM no
---------------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap) – fonction - opération	Montant	Article (chap) – fonction - opération	Montant
6336 (012) Cotisations au CNFPT et au CDG	1 250,00	70878 (70) : remb. Frais par d'autres redevables	10 000,00
64111 (012) Rémunération principale	43 200,00	7477 (74) : budget communautaire et fonds structurel	85 500,00
64118 (012) Autre indemnités	2 300,00		
64131 (012) Rémunérations	23 400,00		
6451 (012) Cotisations à l'Urssaf	11 450,00		
6454 (012) Cotisations aux Caisses de Retraite	12 900,00		
6453 (012) Cotisations aux Assedic	1 000,00		
TOTAL DEPENSES	95 500,00	TOTAL RECETTES	95 500,00

Monsieur le Président soumet ces décisions modificatives au vote.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Point 4 – Création d'un poste d'Éducateur Jeunes Enfants RAM/LAEP au 1^{er} Août 2017

M Le Président informe le conseil communautaire qu'un agent du RAM/LAEP du secteur des Arrigans, actuellement auxiliaire de puériculture a réussi son concours d'éducateur de jeunes enfants et propose sa nomination dans ce grade à compter du 1^{er} août 2017.

Il propose donc la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet à compter du 1^{er} août 2017. Il mentionne que le poste d'auxiliaire de puériculture n'est pas supprimé puisqu'il est affecté à un poste au sein de la crèche collective dont est issu l'agent affecté dorénavant au RAM.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 5 – Bus des férias 2017 – secteur des Arrigans – Prévention Routière -Convention de partenariat

M Le Président informe le Conseil Communautaire que depuis plusieurs années la Communauté de Communes de Pouillon avait conventionné avec Le Comité des Landes de l'Association de la Prévention Routière de Mont de Marsan dans le cadre des Fêtes de DAX au mois d'août afin de participer à l'opération « les bus des férias ».

L'objectif de cette opération est de proposer un moyen de raccompagnement collectif les soirs des fêtes pour lutter contre les accidents de la route générés par les comportements festifs



souvent liés à une consommation d'alcool, ainsi qu'à un état de fatigue et de relâchement de la vigilance.

La Prévention Routière s'engage à :

- Organiser un dispositif de navettes de bus avec le concours de l'autocariste qui sera retenu par un appel d'offres pour les transports durant la féria de DAX du 11 au 15 août 2017
- Réaliser et imprimer les affiches, et flyers de communication
- Fournir les bracelets indéchirables (titre de transport) nécessaires à l'opération
- Promouvoir l'opération sur son site internet <u>www.lesbusdesferias.com</u>
- Prendre en charge le déficit opérationnel sur présentation des factures de transport et de sécurité

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans s'engage à :

- ✓ Contribuer au succès de l'opération en faisant la promotion du transport sur les divers supports consacrés aux fêtes
- ✓ Soutenir la Prévention Routière dans ses diverses dépenses en attribuant une subvention d'équilibre de 500 € (note de débit)
- ✓ Donner autorisation à M Le Président pour signer la convention de Partenariat correspondante à venir

<u>D Sakellarides</u>: Ce dispositif ne pourrait-il pas s'étendre au Pays d'Orthe?

- <u>B Magescas</u>: initiative de départ de la Communauté de communes reprise ensuite par l'association départementale prévention routière pour les transports de nuit.
- <u>S Discazeaux</u> explique le mode de fonctionnement et le partenariat avec la prévention routière et les transporteurs routiers.
- <u>B Dupont</u>: mentionne la difficulté existante au niveau de l'arrêt car les jeunes peuvent reprendre leur véhicule alcoolisé et les risques sont donc décuplés.
- <u>T Guillot</u>: Pour le mettre en place en 2017 sur le Pays d'Orthe. Il faudra aussi étudier l'harmonisation tarifaire sur le territoire.

Mr le Président propose donc de prendre contact avec la Prévention routière pour développer ce dispositif sur le Pays d'Orthe.

Mr le Président soumet donc au vote le soutien à la Prévention Routière dans ses diverses dépenses en attribuant une subvention d'équilibre de 500 € pour le bus des Férias 2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Point 6 – Vente de terrain – Zone d'activité - Orthevielle

Monsieur le Président présente le projet de vente. Il concerne la vente à l'entreprise Meltem Industrie Services de la parcelle de 1524 m², lot n°4 figurant sur le plan ci-annexé, située sur la zone d'activité économique « Au tourneur » à Orthevielle.

Le prix de vente au mètre carré est de 17.50 euros Hors Taxes, soit vingt-six mille six cent soixante-dix euros (26 670 euros) HT pour le terrain concerné. Il précise qu'un atelier de 250 m²



Un échange se créé sur les potentialités de foncier existant au sein de la nouvelle Communauté de communes et notamment sur le secteur des Arrigans, avec l'information par Mr le Président de la prise de contact avec le propriétaire des terrains situés à proximité de la zone Aulons pour permettre le développement de cette zone. Mr le Président informe que la vente se fera lorsque les terrains seront classés dans le cadre du PLU en cours de révision.

<u>P Vilhem</u> demande qui perçoit la taxe des terrains passés à bâtir. Mr le Président dit que ce point sera précisé par une note complémentaire. Un état des communes ayant institué cette taxe sera aussi établi.

Jean-Raymond Marquier et Michel Lesclauze quittent le conseil communautaire à 11h30.

Monsieur le Président présente cette proposition de vente.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 7 – Présentation du contrat de ruralité

Le contrat de ruralité a été transmis par mail avec la convocation.

M.M Lescastreyres, D Moustié, P Vilhem et C Damiani présente des demandes des modifications sur le projet de contrat de ruralité.

Une discussion s'engage sur l'intérêt et le contenu du contrat de ruralité.

Suite aux questions sur les dotations liées au contrat de ruralité, Mr le Président indique que pour ce qui concerne le fonds de solidarité à l'investissement local pour 2017, sur une enveloppe totale de 450 000 euros, l'Etat a décidé d'attribuer 400 000 euros sur le projet de construction de la crèche intercommunale et 50 000 euros à répartir sur des projets communaux.

A l'issue des débats, Mr le Président soumet le projet de contrat au vote des conseillers communautaires.

La proposition est adoptée à la majorité (1 voix contre et 33 voix pour).

Point 8 – Lieu du prochain conseil communautaire

Il est proposé de fixer le lieu du prochain conseil communautaire à l'antenne communautaire de Misson, salle des conseillers.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance se termine à 12h00.